

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF1244

présenté par
Mme Gérard, M. Henriet, M. Jolivet et M. Plassard

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	66 000 000
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	0	66 000 000
SOLDE	-66 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le contexte extrêmement contraint que nos finances publiques connaissent, nous devons renforcer l’effort porté sur les dépenses publiques. Ainsi, le groupe Horizons et Indépendants propose d’augmenter de manière significative l’effort de réduction de la dépense publique proposée par le Gouvernement.

Ainsi cet amendement propose d'annuler la hausse prévue des crédit alloués au titre de la politique de la ville en maintenant les montants prévues par le loi de finances pour 2025

Cet amendement propose donc de supprimer 66 000 000 euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 04 « Rénovation urbaine et amélioration du cadre de vie » du programme 147 « Politique de la Ville »